Document Title : Le point en recherche

Microfiche no : 2009-03301

Micromedia ProQuest Microfiche Collection

Copyright

Copyright for the contents of this microfiche is held by the publisher of the original document. Please contact the original publisher for guidance in all copyright matters. Copyright in this microfiche edition is held by Micromedia ProQuest.

Quality of the Microfiche Reproduction

Micromedia ProQuest maintains the highest standards for micrographic reproduction. Attempts are made to obtain the best quality print version to microfilm. However, there are some printing styles, colours and graphic layout styles (including maps, graphs and tables) which do not reproduce well. Because of the value of the original document, Micromedia ProQuest has filmed it recognizing that it may not be as easy to read as the original document.

La collection sur microfiches de Micromédia ProQuest

Le droit d'auteur

L'éditeur du document original est le titulaire du droit d'auteur du contenu de cette microfiche. Veuillez contacter celui-ci pour obtenir des informations touchant au droit d'auteur. Micromédia ProQuest n'est que le titulaire du droit d'auteur de cette edition sur microfiche.

La qualité de reproduction sur microfiche

Micromédia ProQuest observe les normes de reproduction micrographique les plus élevées. Afin d'obtenir une reproduction sur microfiche de meilleure qualité possible, Micromédia ProQuest s'efforce de trouver une version imprimée convenable. Cependant, certains types d'imprimerie, de couleurs et de mise en page (y compris cartes, graphiques et tableaux) se reproduisent mal. En raison de la valeur du document original, Micromédia ProQuest l'a reproduit tout en comprenant qu'il ne serait peut-être pas aussi lisible que le document original.

Micromedia ProQuest Start here.

789 East Eisenhower Parkway
PO Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
toll free: 1-800-521-0600
fax: (734) 997-4247
web: www.micromedia.ca

écembre 2008 Série socio-économique 08-016

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 12 — Conditions de logement des ménages faisant partie des minorités visibles au Canada

INTRODUCTION

Ce douzième *Point en recherche* de la *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001* porte sur les conditions de logement des ménages faisant partie des minorités visibles[1] au Canada. Nous qualifions ici de « ménage faisant partie des minorités visibles » les ménages dont le principal soutien s'identifie comme faisant partie d'une ou de plusieurs minorités visibles.[2] Les membres des minorités visibles pris en considération ci-après sont plus précisément les personnes d'ascendance arabe, noire, chinoise, philippine, coréenne et japonaise, ainsi que les personnes originaires d'Amérique latine ou encore d'Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Ouest.[3] L'expression « minorités visibles multiples » désigne les ménages dont le principal soutien dit appartenir à plus d'une catégorie de minorité visible; ces ménages ne sont inclus dans aucune des autres catégories de minorités visibles spécifiques. Les ménages dont le principal soutien fait partie d'une minorité visible non incluse ailleurs sont classés dans la catégorie « minorités visibles, n.i.a. ». Enfin, lorsque la personne responsable d'un ménage ne fait partie d'aucune minorité visible, le ménage est qualifié de « ménage ne faisant pas partie des minorités visibles ». On peut trouver les tableaux d'annexes comprenant plus des détails sur les ménages faisant partie des minorités visibles pour les provinces, territoires et les régions métropolitains de recensement sur le site Web de la SCHL au http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca/tadedo/tadedo_016.cfm.

Tableau 1 Ménages faisant partie des minorités visibles au Canada, 2001

	Nombre	Part des ménages faisant partie des minorités visibles (%)
Ménages faisant partie des minorités visibles	1 173 605	100,0 %
Chinois	309 320	26,4 %
Sud-Asiatiques	241 790	20,6 %
Noirs	217 325	18,5 %
Philippins	81 070	6,9 %
Latino-américains	67 255	5,7 %
Arabes	60 455	5,2 %
Asiatiques du Sud-Est	54 460	4,6 %
Asiatiques occidentaux	35 015	3,0 %
Coréens	30 535	2,6 %
Japonais	26 980	2,3 %
Minorités visibles multiples	17 660	1,5 %
Minorités visibles, n.i.a.	31 745	2,7 %

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)
Nota : Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs parties

---

1 La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fédérale définit « minorités visibles » comme suit : « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, article 3, « Définitions », 1995, http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/E-5.401.

2 Le principal soutien du ménage est la première personne dans le ménage indiquée sur le questionnaire du recensement comme étant responsable du paiement du loyer ou des versements hypothécaires et des impôts fonciers, de même que du règlement des coûts de l'électricité, du chauffage, de l'eau et des autres services municipaux associés au logement. Si personne au sein d'un ménage n'est indiqué comme étant responsable de ces paiements, le membre du ménage inscrit sur le questionnaire à la ligne « Personne 1 » est considéré comme le seul soutien du ménage.

3 Vous trouverez à la fin de ce *Point en recherche*, sous « Définitions », la définition de « minorités visibles » retenue par Statistique Canada, de même que des exemples de personnes considérées comme étant noires ou originaires d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est ou d'Asie occidentale.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

UN MÉNAGE SUR DIX AU CANADA FAIT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES

ur les 11,6 millions de ménages que comptait le Canada en 2001, près de 2 million (ou 10,1 %) étaient des ménages faisant partie des minorités sibles. Trois catégories de minorités visibles dominaient parmi ces ménages oir le tableau 1), à savoir celles des Chinois (26,4 %), des Sud-Asiatiques 0,6 %) et des Noirs (18,5 %) : ensemble, ces trois groupes représentaient ès des deux tiers (65,5 %) des ménages faisant partie des minorités visibles.

LA PLUPART DES MÉNAGES FAISANT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES VIVENT DANS LES TROIS PRINCIPALES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT DU CANADA

n 2001, plus de 95 % des ménages faisant partie des minorités visibles vaient dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)[a] du Canada, contre seulement 60,7 % de tous les autres ménages (voir le tableau 2). Près des trois quarts (72,7 %) des ménages faisant partie des minorités visibles résidaient dans les trois plus grandes RMR du pays, à savoir Toronto (42,0 %), Vancouver (17,9 %) et Montréal (12,8 %). Toronto héberge à elle seule plus des deux cinquièmes des ménages faisant partie des minorités visibles au Canada, soit deux fois plus que n'importe quelle autre RMR. Vu que Toronto est le principal point d'entrée au pays des immigrants en provenance d'un très grand nombre de pays, parmi lesquels une proportion croissante de minorités visibles, Toronto est aujourd'hui la plus cosmopolite des villes canadiennes.

Vu la forte concentration de ménages faisant partie des minorités visibles dans les RMR, il n'est guère surprenant que plus de 4 sur 5 de ces ménages se trouvent en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. Ces trois provinces renferment la majorité des RMR au Canada, où l'on dénombre le plus de ménages en général, qu'ils fassent partie des minorités visibles ou non.

Tableau 2 Ménages faisant partie des minorités visibles, provinces, territoires et quelques RMR, 2001

	Tous ménages confondus	Minorités visibles	Autres	Part des ménages faisant partie des minorités visibles
	(%)	(%)	(%)	(%)
Canada	100,0	100,0	100,0	10,1
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	0,1	1,8	0,7
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,0	0,5	0,7
Nouvelle-Écosse	3,1	1,0	3,4	3,2
Nouveau-Brunswick	2,5	0,3	2,7	1,1
Québec	25,8	13,7	27,1	5,4
Ontario	36,5	53,3	34,6	14,8
Manitoba	3,7	2,2	3,9	6,0
Saskatchewan	3,3	0,7	3,6	2,2
Alberta	9,5	8,1	9,7	8,7
Colombie-Britannique	13,3	20,5	12,5	15,7
Yukon	0,1	0,0	0,1	2,5
Territoires du Nord-Ouest	0,1	0,0	0,1	3,7
Nunavut	0,1	0,0	0,1	1,5
Total – Toutes les RMR	64,2	95,2	60,7	15,0
Montréal	12,3	12,8	12,2	10,6
Toronto	14,1	42,0	11,0	30,2
Vancouver	6,6	17,9	5,3	27,7

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)
Nota : Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs parties

[a] Une région métropolitaine de recensement (RMR) est une région comptant au moins 100 000 habitants formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un important noyau urbain.

Les RMR de Toronto, Vancouver et Montréal occupent les trois premières places au pays pour ce qui est du nombre absolu de ménages faisant partie des minorités visibles qui y résident, mais leur classement sous l'angle de la proportion de ces ménages parmi l'ensemble des ménages que compte leur population est différent. C'est à Toronto et Vancouver que l'on observe les plus forts pourcentages de ménages dont le principal soutien fait partie des minorités visibles (30,2 % et 27,7 % respectivement), suivi de Calgary (13,2 %), Edmonton (11,2 %), Abbotsford (11,0 %) et Ottawa-Gatineau (10,9 %) (voir le tableau 1 de l'annexe, disponible en ligne à http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca/tadedo/tadedo_016.cfm). Montréal, où ce pourcentage était de 10,6 %, s'est classée 7e parmi les RMR. Les groupes de minorités visibles sont répartis de façon très inégale au pays. À Vancouver, près de la moitié des ménages faisant partie des minorités visibles sont des Chinois (49 %), tandis qu'à Toronto, la plupart d'entre eux (25,0 %) sont des Sud-Asiatiques, et à Montréal, les Noirs sont majoritaires (31,7 %).

Les ménages faisant partie des minorités visibles ont en général pour principal soutien une personne immigrante

En 2001, 87,0 % des ménages faisant partie des minorités visibles étaient des ménages d'immigrants,[5] par comparaison à 14,1 % seulement des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (voir le tableau 3). Seuls deux groupes font exception à la règle voulant qu'au moins 80 % des ménages faisant partie des minorités visibles soient des ménages d'immigrants, à savoir les Noirs et les Japonais. D'après les données du recensement, un ménage noir sur cinq et un peu plus de trois ménages Japonais sur cinq sont dirigés par une personne qui n'est

Tableau 3 Statut d'immigrant des ménages faisant partie des minorités visibles, 2001

	Tous ménages confondus (%)	Non immigrant (%)	Non résidents permanents (%)	Immigrants (par période d'immigration)					
				Total (%)	Avant 1976 (%)	1976-1985 (%)	1986-1990 (%)	1991-1995 (%)	1996-2001 (%)
Tous ménages confondus	100,0	77,9	0,6	21,5	11,0	3,3	2,3	2,5	2,4
Faisant partie des minorités visibles	100,0	9,7	3,3	87,0	19,6	18,2	14,8	17,9	16,4
Chinois	100,0	9,2	2,3	88,4	18,2	17,7	14,0	19,3	19,2
Sud-Asiatiques	100,0	4,7	2,3	93,0	24,3	16,7	14,0	18,7	19,3
Noirs	100,0	19,4	3,2	77,4	25,7	16,2	12,0	13,6	9,8
Philippins	100,0	3,9	0,8	95,2	18,9	19,2	16,2	24,6	16,4
Latino-américains	100,0	3,0	5,6	91,4	13,5	21,2	23,1	20,2	13,4
Arabes	100,0	5,5	5,8	88,7	13,6	12,6	17,8	21,2	23,4
Asiatiques du Sud-Est	100,0	2,3	2,0	95,7	8,2	44,2	21,9	15,7	5,6
Asiatiques occidentaux	100,0	1,2	4,0	94,9	4,2	13,1	21,7	22,2	33,7
Coréens	100,0	5,2	13,7	81,1	16,9	14,2	10,1	13,3	26,5
Japonais	100,0	60,8	11,8	27,5	11,7	4,8	1,8	3,4	5,8
Minorités visibles multiples	100,0	10,8	2,2	87,1	19,8	29,0	14,5	13,8	9,9
Minorités visibles, n.i.a.	100,0	6,7	1,8	91,5	29,0	21,5	16,1	15,9	9,0
Ne faisant pas partie des minorités visibles	100,0	85,6	0,3	14,1	10,1	1,6	0,8	0,8	0,8

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)
Nota : Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs parties

[5] Sont ici qualifiés de « ménages d'immigrants » les ménages ayant pour principal soutien une personne immigrante (c'est-à-dire une personne à laquelle les services d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente).

[6] Les ménages d'immigrants récents sont ceux dont le principal soutien est arrivé au Canada dans les cinq années qui ont précédé le Recensement de 2001, autrement dit entre 1996 et 2001. Plus précisément, étaient considérées des immigrants récents aux fins du Recensement de 2001 les personnes arrivées au pays entre janvier 1996 et le jour du recensement, à savoir le 15 mai 2001.

pas immigrante. Au moins 8 sur 10 de tous les autres ménages faisant partie des minorités visibles sont des ménages d'immigrants, cette proportion dépassant même 9 sur 10 chez l'ensemble des ménages asiatiques. Les ménages faisant partie des minorités visibles étaient bien plus souvent soutenus par des personnes dont l'immigration au Canada était récente[6] que les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (16,4 % contre 0,8 %, respectivement).

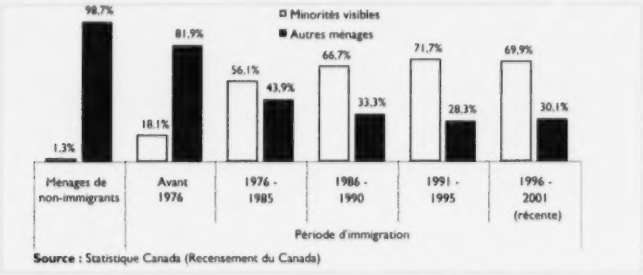

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)

Figure 1 Répartition des ménages canadiens, par statut d'immigrant et appartenance aux minorités visibles, 2001

Les ménages faisant partie des minorités visibles forment une part croissante des ménages d'immigrants

En règle générale, plus l'arrivée au Canada d'un ménage d'immigrants est récente, et plus la probabilité est forte qu'il fasse partie des minorités visibles. La proportion de ménages d'immigrants arrivés au pays avant 1976 dont le principal soutien fait partie des minorités visibles est d'à peine 18,1 %, mais ce chiffre grimpe à 69,9 % chez les ménages dont l'immigration a eu lieu entre 1996 et 2001 (voir la figure 1). Les vagues d'immigrants qui se sont installés au Canada avant 1976 était principalement originaires du Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe tels que l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas. Ces derniers temps, les nouveaux arrivants viennent plus souvent qu'autrement d'un pays asiatique.[7]

Tableau 4 Ménages faisant partie des minorités visibles, par catégorie de ménages

	Nombre de ménages	Ménages familiaux				Ménages non familiaux
		Total	Couples	Parents seuls	Familles multiples	
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Tous ménages confondus	11 562 975	70,5	58,5	10,2	1,8	29,5
Ménages faisant partie des minorités visibles	1 173 605	79,1	59,0	13,2	7,0	20,9
Chinois	309 320	81,3	65,0	8,5	7,8	18,7
Sud-Asiatiques	241 790	86,7	67,3	7,2	12,2	13,3
Noirs	217 325	69,8	39,7	26,7	3,4	30,2
Philippins	81 070	80,8	59,0	12,2	9,6	19,2
Latino-américains	67 255	78,2	55,5	18,7	4,0	21,8
Arabes	60 455	76,8	64,9	9,2	2,6	23,2
Asiatiques du Sud-Est	54 460	82,4	59,1	16,3	7,0	17,6
Asiatiques occidentaux	35 015	77,9	63,3	11,0	3,6	22,1
Coréens	30 535	78,1	67,7	8,1	2,3	21,8
Japonais	26 980	61,8	53,1	7,8	0,8	38,2
Minorités visibles multiples	17 660	77,4	56,9	13,7	6,8	22,6
Minorités visibles, n.i.a.	31 745	78,1	56,4	16,0	5,7	21,9
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	10 389 370	69,6	58,5	9,9	1,2	30,4

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)
Nota : Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs parties

[7] Le nouveau visage de l'immigration canadienne résulte, d'une part, de la suppression, dans les années 1960, de la nationalité comme critère d'admission au pays et, d'autre part, de l'évolution des mouvements de migrants à l'échelle mondiale. *Le point sur la diversité culturelle*, Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, 2003, n° 11-008 au catalogue, page 23.

[8] Les ménages d'immigrants sont en général à l'origine, autrement dit lors de leur entrée au Canada, des couples ou d'autres types de familles. Il ressort d'une recherche basée sur l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada que la plupart des personnes qui arrivent au Canada sont en couple, avec ou sans enfants, toutes catégories d'immigrants confondues (familles, travailleurs qualifiés, autres immigrants de la composante économique et réfugiés). Mendez, Hiebert et Wyly, *Landing at home: Insights on immigration and metropolitan housing markets from the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada*, Figure 1.

Les membres des minorités visibles ont davantage tendance que le reste de la population à vivre dans un ménage familial

En 2001, 79,1 % des ménages faisant partie des minorités visibles étaient des ménages familiaux, par comparaison à 69,6 % des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (voir le tableau 4). Qu'ils fassent partie des minorités visibles ou non, la plupart des ménages étaient des ménages familiaux, et en particulier des couples.[8] Les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles étaient plus souvent des ménages non familiaux (à raison de 30,4 %) que les ménages faisant partie des minorités visibles (20,9 %).

Les ménages faisant partie des minorités visibles sont dans 7 % des cas des ménages multifamiliaux, situation six fois plus fréquente chez eux que chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (voir le tableau 4). Certains ménages d'immigrants choisissent de vivre en ménages multifamiliaux pour des raisons d'abordabilité, autrement dit par souci de s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour obtenir et conserver un logement. Les ménages multifamiliaux sont les plus répandus au sein de trois groupes de minorités visibles, à savoir les Sud-Asiatiques (12,2 %), les Philippins (9,6 %) et les Chinois (7,8 %) : chacun de ces groupes constitue depuis le début des années 1990 une part croissante des ménages d'immigrants, ce qui a contribué à rehausser la proportion de ménages multifamiliaux parmi les immigrants. De plus, c'est parmi les ménages dont le principal soutien a immigré au Canada entre 1991 et 1995 que l'on trouve la plus forte proportion de ménages multifamiliaux faisant partie des minorités visibles (10,5 %), ce qui donne à penser que la précarité de leur situation économique au moment de leur arrivée au pays[9] a pu influer sur leur décision d'opter pour ce type de cohabitation.[10]

Les ménages faisant et ne faisant pas partie des minorités visibles étaient dans des proportions similaires formés de couples (59,0 % et 58,5 % respectivement). La situation varie toutefois quelque peu entre les groupes de minorités visibles. À titre d'exemple, la proportion de couples chez les Coréens (67,7 %), les Sud-Asiatiques (67,3 %), les Chinois (65,0 %) et les Arabes (64,9 %) était plus élevée que chez la moyenne des ménages faisant partie des minorités visibles et de l'ensemble des ménages canadiens. Par contre, les couples étaient moins fréquents parmi les ménages noirs (39,7 %), japonais (53,1 %) et latino-américains (55,5 %). Les familles monoparentales se retrouvaient plus souvent parmi les ménages faisant partie des minorités visibles (13,2 %) que parmi les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (9,9 %). C'est parmi les ménages noirs qu'elles étaient les plus répandues (26,7 %), la deuxième place à ce classement revenant aux ménages latino-américains (18,7 %). Par contraste, les ménages sud-asiatiques affichent le plus faible pourcentage de familles monoparentales, soit 7,2 %, suivis des ménages japonais, chez qui ce pourcentage est de 7,8 %.

Tableau 5 Proportion de ménages propriétaires de leur logement, selon leur appartenance aux minorités visibles

	Proportion de propriétaires (en ordre décroissant) (%)	% de ménages propriétaires ayant une dette hypothécaire (%)
Tous ménages confondus	65,8	55,1
Ménages faisant partie des minorités visibles	53,5	67,1
Chinois	71,3	51,1
Japonais	65,4	44,8
Sud-Asiatiques	59,3	75,1
Minorités visibles multiples	57,0	70,2
Minorités visibles, n.i.a.	55,3	77,3
Philippins	52,4	83,6
Asiatiques du Sud-Est	51,3	75,6
Coréens	41,1	68,5
Arabes	36,7	71,5
Noirs	36,1	79,0
Asiatiques occidentaux	35,0	80,2
Latino-américains	33,2	85,6
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	67,2	54,0

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)

[9] Pour de plus amples renseignements, voir la publication de la SCHL intitulée *Série sur le logement selon les données du recensement de 2001 : Numéro 7 révisé – Ménages immigrants.*

[10] Voir Mendez et coll., 2006; également, Heibert, Mendez et Wyly, *La situation résidentielle et les besoins de logement des récents immigrants dans la RMR de Vancouver*, SCHL, Ottawa, 2006.

Les ménages faisant partie des minorités visibles sont, en moyenne, moins susceptibles de posséder leur habitation

À peine plus de la moitié (53,5 %) des ménages faisant partie des minorités visibles étaient propriétaires de leur habitation en 2001, par comparaison aux deux tiers (67,2 %) des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. Environ les deux tiers (67,1 %) des ménages faisant partie des minorités visibles qui possédaient leur habitation avaient une dette hypothécaire à rembourser, contre 54 % des propriétaires ne faisant partie d'aucune minorité visible (voir le tableau 5). Ceci étant dit, la proportion de ménages propriétaires de leur logement varie grandement au sein des groupes de minorités visibles. Les ménages dont le principal soutien est d'ascendance chinoise ou japonaise sont ceux qui sont le plus souvent propriétaires-occupants (71,3 % et 65,4 %, respectivement), alors que les ménages latino-américains et asiatiques occidentaux sont le moins souvent propriétaires (33,2 % et 35,0 % du temps, respectivement). Par ailleurs, une plus grande proportion de propriétaires chinois et japonais n'ont plus de prêt hypothécaire à payer (51,1 % et 44,8 %, respectivement) que le propriétaire canadien moyen (55,1 %).

Les taux de propriétaires-occupants varient en partie selon la période d'immigration

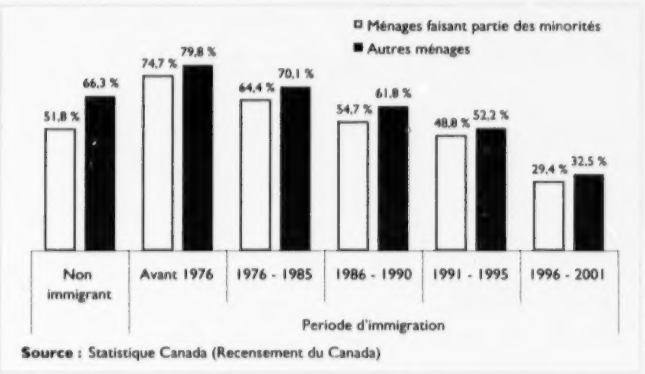

Figure 2 Taux de propriétaires-occupants parmi les ménages au Canada, selon leur période Immigration, 2001

Le taux de propriétaires-occupants parmi les ménages faisant partie des minorités visibles augmente avec la durée de résidence au Canada (voir la figure 2). Ceux de ces ménages qui ont immigré au pays avant 1976 (74,7 %) étaient même plus souvent propriétaires de leur logement que les ménages d'immigrants ne faisant pas partie des minorités visibles (66,3 %). Les ménages d'ascendance japonaise, par exemple, qui sont dans l'ensemble établis au Canada depuis assez longtemps, sont propriétaires

Tableau 6 Taux de propriétaires-occupants parmi les ménages d'immigrants, selon leur appartenance aux minorités visibles et leur période d'immigration, 2001

	Taux de propriétaires-occupants parmi les ménages d'immigrants			
	Toutes les périodes (%)	Avant 1976 (%)	1976 - 1995 (%)	1996 - 2001 (%)
Tous ménages confondus	66,0	78,9	58,8	30,4
Ménages faisant partie des minorités visibles	55,3	74,7	56,1	29,4
Chinois	73,2	87,5	79,1	43,9
Japonais	65,9	82,4	67,5	29,8
Sud-Asiatiques	61,0	82,7	63,1	28,6
Minorités visibles, n.i.a.	60,5	70,6	61,8	32,8
Minorités visibles multiples	57,4	71,7	54,0	32,0
Philippins	53,6	76,5	53,6	27,4
Asiatiques du Sud-Est	52,4	75,4	51,7	29,7
Coréens	47,7	72,2	49,2	29,9
Arabes	37,4	69,2	40,3	12,8
Noirs	36,7	57,6	29,6	12,3
Asiatiques occidentaux	36,3	64,6	44,7	18,5
Latino-américains	35,0	56,0	33,7	19,8
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	73,4	79,8	63,6	32,5

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)

à raison de 65,4 %, une proportion similaire à la moyenne canadienne (65,8 %). À titre de comparaison, la quasi-totalité des ménages asiatiques occidentaux (94,9 %) ont pour principal soutien une personne immigrante, et ils sont les plus susceptibles (à raison de 33,7 %) d'être des ménages d'immigrants récents. Vu qu'un si grand nombre de ménages d'immigrants ne se sont installés au pays qu'au cours des cinq années qui ont précédé le recensement, il n'est guère étonnant que le taux de propriétaires-occupants parmi les ménages asiatiques occidentaux ne dépasse pas 35,0 %.

Le tableau 6 fait ressortir la variation des taux de propriétaires-occupants parmi les ménages d'immigrants dirigés par une personne faisant partie des minorités visibles. Les ménages d'immigrants chinois sont le plus souvent propriétaires de leur logement (73,2 %), aussi souvent que les ménages d'immigrants qui ne font pas partie des minorités visibles (73,4 %). La plus faible proportion de propriétaires-occupants, soit 35,0 %, a été relevée parmi les ménages d'immigrants latino-américains.

S'il est vrai que les taux de propriétaires-occupants sont en général plus faibles parmi les ménages d'immigrants récents (1996-2001) faisant partie des minorités visibles, ces ménages se divisent à cet égard en trois grands groupes. Ceux qui sont le moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement sont les ménages noirs (12,3 %), arabes (12,8 %), asiatiques occidentaux (18,5 %) et latino-américains (19,8 %). Ces quatre groupes de minorités visibles incluent une proportion de propriétaires-occupants nettement inférieure à la moyenne de tous les ménages d'immigrants récents qui font partie des minorités visibles (29,4 %). La plupart des groupes de minorités visibles qui vivent au pays depuis peu de temps se situent aux alentours de la moyenne nationale pour ce qui est d'être propriétaires de leur logement, y compris les Philippins (27,4 %), les Sud-Asiatiques (28,6 %), les Asiatiques du Sud-Est (29,7 %), les Japonais (29,8 %) et les Coréens (29,9 %), de même que les ménages dont le principal soutien a comme ascendance des minorités visibles multiples (32,0 %) ou encore une minorité visible autre que celles spécifiquement prises en considération ici (32,8 %). Il est intéressant de noter que les ménages d'immigrants récents Chinois forment un groupe à part : 43,9 % d'entre eux possèdent leur logement, ce qui les situe bien au-dessus de la moyenne.

Les conditions de logement

Dans le présent *Point en recherche*, l'expression « logement acceptable » désigne un logement de qualité et de taille convenables, qui est abordable pour le ménage qui l'occupe.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite aucune réparation majeure.
- Un logement est de taille convenable s'il inclut suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage qui l'occupe, compte tenu de la taille et de la composition de celui-ci, conformément aux Normes nationales d'occupation (NNO).[11]
- Un logement est abordable[12] si un ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

On dit qu'un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement dès le moment où son logement manque de satisfaire à l'un des critères fondamentaux que sont la qualité ou la taille convenables et l'abordabilité, ou encore si loyer moyen d'un logement acceptable (c'est-à-dire satisfaisant aux trois critères précités) lui coûterait plus de 30 % de son revenu avant impôt sur le marché de l'habitation local.

Le texte qui suit examine plus en détail les conditions de logement des ménages canadiens, à quelques exceptions près. Le recensement ne recueille pas de données sur les frais de logement des ménages agricoles, car les dépenses de ces derniers liées à leur résidence et aux autres structures de leur ferme sont parfois indissociables, pas plus qu'il ne recueille de données sur les frais de logement des ménages des Premières nations vivant dans une réserve, vu que ces frais sont pris en charge par leur bande : il est donc impossible d'établir l'abordabilité du logement pour ces deux types de ménages. Par ailleurs, la SCHL considère que le rapport frais de logement-revenu (RFLR) des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ou tout RFLR supérieur ou égal à 100 % calculé à partir des données du recensement est impossible à interpréter aux fins de la mesure de l'abordabilité. Parmi les 11,6 millions de ménages dénombrés lors du Recensement de 2001, 10,8 millions étaient des ménages non agricoles, vivant hors réserves, dont le RFLR se prêtait à une interprétation relative à l'abordabilité du logement. Le reste de ce *Point en recherche* examine les conditions de logement de ces 10,8 millions de ménages, et notamment des 1,06 million d'entre eux dont le principal soutien fait partie des minorités visibles.

---

11 Selon la Norme nationale d'occupation, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chacune des catégories d'occupants suivants : couple d'adultes qui cohabitent, personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage, deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

12 Les frais de logement pris en considération à cet égard incluent :

- chez les locataires, le loyer et tout paiement effectué pour l'électricité, le chauffage, l'eau et d'autres services municipaux, le cas échéant;
- chez les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêts), les impôts fonciers et les éventuelles charges de copropriété, de même que les paiements effectués pour l'électricité, le chauffage, l'eau et les autres services municipaux.

13 Pour des renseignements sur les autres RMR, veuillez vous reporter aux tableaux de l'annexe, disponible en ligne à http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca/tadedo/tadedo_016.cfm.

Tableau 7 Revenu, frais de logement et RFLR moyens des ménages, selon leur appartenance aux minorités visibles, au Canada et dans les RMR de Toronto, Montréal et Vancouver, 2001

		Revenu moyen ($)	Frais de logement moyens ($)	RFLR moyen (%)
Canada	Tous ménages confondus	60 976	764	21,3
	Ménages faisant partie des minorités visibles	61 840	949	25,9
	Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	60 882	744	20,8
Total – Toutes les RMRI	Tous ménages confondus	65 846	844	22,2
	Ménages faisant partie des minorités visibles	61 837	959	26,1
	Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	66 518	825	21,6
RMR de Toronto	Tous ménages confondus	80 261	1 061	23,5
	Ménages faisant partie des minorités visibles	66 912	1 086	26,8
	Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	85 750	1 051	22,1
RMR de Montréal	Tous ménages confondus	56 331	701	22,4
	Ménages faisant partie des minorités visibles	44 607	677	27,0
	Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	57 626	703	21,8
RMR de Vancouver	Tous ménages confondus	66 747	956	24,2
	Ménages faisant partie des minorités visibles	61 728	998	26,8
	Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	68 540	941	23,3

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du recensement)

Tableau 8 Revenu, frais de logement et RFLR moyens des ménages, selon leur appartenance aux minorités visibles 2001

	Revenu moyen ($)	Frais de logement moyens ($)	RFLR moyen (%)
Tous ménages confondus	60 976	764	21,3
Ménages faisant partie des minorités visibles	61 840	949	25,9
Chinois	66 604	914	23,9
Sud-Asiatiques	70 057	1 084	25,6
Noirs	50 114	860	27,8
Philippins	66 875	992	22,5
Latino-américains	50 595	864	27,6
Arabes	53 934	873	28,9
Asiatiques du Sud-Est	59 012	890	25,4
Asiatiques occidentaux	51 799	1 030	33,2
Coréens	56 455	1 072	32,2
Japonais	73 720	853	20,7
Minorités visibles multiples	65 559	970	24,9
Minorités visibles, n.i.a.	64 414	1 042	26,1
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	60 882	744	20,8

Nota : Les données sur le revenu recueillies lors du recensement du Canada sont celles de l'année civile ayant précédé le recensement, tandis que celles sur les frais de logement sont celles de l'année du recensement.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du recensement)

Les ménages faisant partie des minorités visibles ont des revenus et des frais de logement supérieurs à la moyenne

Les ménages faisant partie des minorités visibles ont, en moyenne, tant des revenus que des frais de logement supérieurs à ceux des autres ménages : en 2001, leur revenu moyen était de 61 840 $, un chiffre qui dépasse de 1,6 % celui relevé chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (voir le tableau 7). Toutefois, dans les RMR,[15] les revenus des ménages faisant partie des minorités visibles étaient inférieurs d'environ 7 % à ceux des autres ménages, qui gagnaient en moyenne 66 518 $. À Toronto et Montréal, cet écart en faveur des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles atteignait même 22 %, tandis qu'à Vancouver, il s'établissait à 10 %.

En 2001, les frais de logement mensuels moyens des ménages faisant partie des minorités visibles s'élevaient à 949 $, montant supérieur de 27,6 % aux 744 $ que les autres ménages paient en moyenne par mois pour se loger (voir le tableau 7). Dans les RMR, cet écart était d'environ 16 % (955 $ contre 825 $). L'une des raisons pour lesquelles les ménages faisant partie des minorités visibles ont des frais de logement moyens supérieurs aux autres est qu'ils incluent en moyenne plus de personnes (3,4 contre 2,5). Comme leurs frais de logement moyens sont plus élevés, mais leur revenu moyen plus faible, les ménages faisant partie des minorités visibles qui vivent dans une RMR affichaient un rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyen supérieur à celui des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. En 2001, dans les RMR, le RFLR moyen des ménages faisant partie des minorités visibles s'est établi à 26,1 %, contre 21,6 % pour les autres ménages.

On constate une grande variation au niveau du revenu moyen des divers groupes de minorités visibles, comme on peut le voir au tableau 8. En 2001, les ménages japonais disposaient du plus fort revenu moyen, soit 73 720 $, chiffre qui dépasse de 19,2 % la moyenne relevée chez les minorités visibles en général (61 840 $). Les ménages noirs sont ceux des ménages faisant partie des minorités visibles dont le revenu moyen était le plus bas, soit 50 114 $.

La part de leur revenu que les ménages faisant partie des minorités visibles consacrent au logement varie aussi grandement. Parmi les ménages faisant partie des minorités visibles, les ménages japonais – qui sont ceux dont le principal soutien est le moins susceptible d'être une personne immigrante – ont le revenu moyen le plus élevé et le RFLR moyen le plus faible. En fait, le RFLR de 20,7 % constaté chez les ménages japonais en 2001 était le seul des ménages faisant partie des minorités visibles à être inférieur à celui de la moyenne de l'ensemble des ménages canadiens. À l'opposé, les Asiatiques occidentaux – qui faisaient partie des trois groupes de ménages de minorités visibles dont le principal soutien était le plus souvent une personne immigrante, et en particulier une personne qui n'avait immigré que récemment – affichaient le RFLR le plus élevé (33,2 %) : leurs revenus moyens étaient en effet parmi les plus faibles (51 799 $) et leurs frais de logement moyens parmi les plus élevés (1 030 $).

Tableau 9 Pourcentage de ménages dont le logement n'est pas convenable, selon les normes enfreintes

	Abordabilité (%)	Taille (%)	Qualité (%)
Tous ménages confondus	20,2	6,1	7,8
Ménages faisant partie des minorités visibles	29,5	23,6	7,4
Chinois	26,8	18,1	6,5
Sud-Asiatiques	29,6	27,8	5,8
Noirs	32,6	20,9	10,2
Philippins	19,4	34,0	7,8
Latino-américains	31,3	25,7	9,6
Arabes	36,1	27,1	6,7
Asiatiques du Sud-Est	28,3	28,8	7,0
Asiatiques occidentaux	45,1	32,5	7,8
Coréens	44,1	25,0	5,5
Japonais	19,7	5,7	6,8
Minorités visibles multiples	27,0	22,9	8,3
Minorités visibles, n.i.a.	29,3	21,9	8,1
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	19,1	4,1	7,9

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du recensement)

Les ménages faisant partie des minorités visibles sont plus susceptibles que d'autres d'occuper un logement qui ne répond pas aux normes

Les ménages faisant partie des minorités visibles avaient une probabilité 1,5 fois supérieure aux autres ménages de consacrer plus que 30 % de leur revenu au logement, autrement dit d'occuper un logement qui ne satisfaisait pas à la norme d'abordabilité, et une probabilité six fois supérieure aux ménages ne faisant pas partie des minorités visibles d'avoir un logement surpeuplé. Environ la même proportion de ménages faisant et ne faisant pas partie des minorités visibles vivaient dans des logements ayant besoin de réparations majeures, autrement dit qui ne satisfaisaient pas à la norme de qualité (voir le tableau 9).

Des trois critères caractérisant un logement acceptable, celui qui a le plus souvent posé problème aux ménages faisant partie des minorités visibles, comme à tous les ménages d'ailleurs, est le critère d'abordabilité. Près de trois ménages faisant partie des minorités visibles sur dix (29,5 %) consacraient au moins 30 % de leur revenu total au logement, par comparaison à 19,1 % des autres ménages. La fréquence avec laquelle le logement des ménages ne satisfaisait pas au critère d'abordabilité variait d'une minorité visible à l'autre. Les ménages philippins (19,4 %) et japonais (19,7 %) étaient les moins susceptibles d'occuper un logement non abordable. Les ménages asiatiques occidentaux (45,1 %) et coréens (44,1 %) – qui ont tous deux tendance à avoir des revenus plus modestes et pour principal soutien une personne dont l'immigration au pays est récente – étaient ceux qui se heurtaient le plus souvent à des problèmes d'abordabilité.

Comme nous le disions un peu plus tôt, les ménages faisant partie des minorités visibles vivent presque exclusivement dans les RMR (95,2 % y sont établis, comme le montre le tableau 2). Vu que les frais de logement sont plus élevés dans les RMR qu'ailleurs et que les revenus des ménages faisant partie des minorités visibles sont relativement plus faibles que la moyenne (voir le tableau 7), le fait qu'une plus grande proportion de ces derniers consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement n'a rien de surprenant.

Parmi les ménages faisant partie des minorités visibles, une proportion assez importante (23,6 %) – près de six fois supérieure à celle des autres ménages (4,1 %) – occupent des logements qui ne satisfont pas à leurs besoins sur le plan de leur taille (autrement dit, qui sont surpeuplés). La probabilité qu'un ménage faisant partie des minorités visibles vive dans un logement surpeuplé varie grandement. La plus forte proportion de ménages dans cette situation se trouve chez les Philippins (34,0 %) et la plus faible chez les Japonais (5,7 %).

À peine 7,4 % des ménages faisant partie des minorités visibles vivaient dans des logements en mauvais état (ne satisfaisant pas à la norme de qualité). Ils étaient légèrement moins susceptibles de se trouver dans cette situation que les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (7,9 %). Quatre groupes de minorités visibles affichaient toutefois des proportions de ménages mal logés en termes de qualité très différentes de la moyenne des ménages de minorités visibles. Les ménages noirs et latino-américains étaient relativement plus nombreux à occuper des logements nécessitant des réparations majeures (10,2 % et 9,6 %, respectivement), alors qu'au contraire, les ménages coréens (dont 5,5 % des logements nécessitaient des réparations majeures) et sud-asiatiques (5,8 %) se heurtaient moins souvent à ce type de problèmes que les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles.

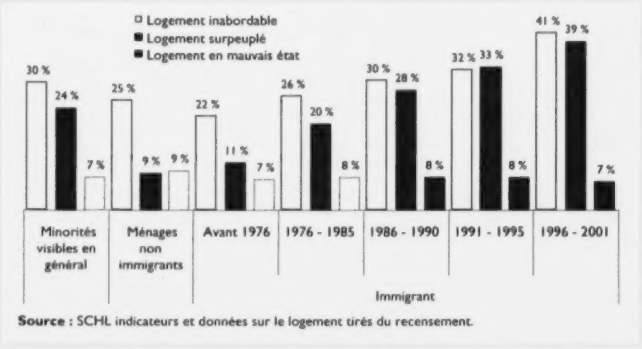

Source : SCHL indicateurs et données sur le logement tirés du recensement.

Figure 3 Pourcentage de ménages qui sont mal logés, selon leur période d'immigration, 2001

Les ménages faisant partie des minorités visibles formés d'immigrants récents courent un plus grand risque d'être mal logés

Comme on peut le lire dans le septième *Point en recherche* de la Série sur le logement selon le Recensement de 2001 traitant des ménages immigrants, la proportion de ces derniers qui vivent dans des logements qui ne satisfont pas à la norme d'abordabilité et de taille est plus importante que celle des ménages non immigrants. Ce *Point en recherche* a mis en lumière que plus l'immigration d'un ménage était récente, pires étaient ses conditions de logement. Vu la part relativement importante de ménages d'immigrants dont le principal soutien est une personne qui n'est pas encore au pays depuis bien longtemps (voir le tableau 3), il n'est guère surprenant que les ménages faisant partie des minorités visibles occupent des logements surpeuplés et inabordables. Les ménages asiatiques occidentaux et coréens, par exemple, parmi lesquels on trouve le plus grand nombre d'immigrants récents, occupent aussi plus souvent que

d'autres un logement qui ne répond pas à la norme d'abordabilité (à raison de 45 % et 44 %, respectivement; voir le tableau 9).

Les problèmes d'abordabilité et de surpeuplement d'un ménage d'immigrants faisant partie des minorités visibles sont en général inversement proportionnels à sa durée de résidence au Canada (voir la figure 3) : ils finissent par être similaires à ceux des ménages faisant partie des minorités visibles qui ne sont pas des immigrants. À titre d'exemple, parmi les ménages japonais, qui sont assez peu nombreux à avoir pour principal soutien une personne arrivée au Canada de récente date, 19,7 % consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement et à peine 5,7 % occupent un logement surpeuplé.

Pour certains ménages faisant partie des minorités visibles, le surpeuplement est à la clé de l'abordabilité

Pour reprendre une constatation faite plus haut, les membres des minorités visibles sont plus susceptibles que d'autres de former des ménages familiaux, et en particulier des ménages multifamiliaux. Les ménages faisant partie des minorités visibles qui regroupent plusieurs familles ont presque toujours (dans 96,6 % des cas) pour principal soutien une personne immigrante : ils ont mis en commun leurs ressources pour pouvoir se payer un logement. Bien que près de la moitié (47,2 %) de ces ménages multifamiliaux vivaient dans des logements surpeuplés, ils étaient deux fois moins nombreux (16,2 %) que les ménages faisant partie des minorités visibles en général (29,5 %) à vivre dans un logement qui ne satisfaisait pas à la norme d'abordabilité, autrement dit à payer plus de 30 % de leur revenu pour se loger.

Il semblerait donc que certains ménages faisant partie des minorités visibles choisissent de vivre en groupes multifamiliaux dans des logements surpeuplés, parce que leurs revenus additionnés leur permettent de faire face aux frais de logement plus élevés caractéristiques des centres urbains où ils habitent. Chez les ménages philippins, par exemple, qui ont presque tous (à raison de 95,2 % – voir le tableau 3) pour principal soutien une personne immigrante et qui sont assez souvent (dans 9,6 % des cas – voir le tableau 4) des ménages multifamiliaux, l'inabordabilité est un problème assez peu répandu (il touche 19,4 % d'entre eux, soit une proportion similaire à celle des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles), mais le surpeuplement de leur logement est fréquent (son taux est de 34,0 %).

Les besoins impérieux en matière de logement frappent presque deux fois plus les ménages faisant partie des minorités visibles que d'autres

En 2001, 24,1 % des ménages faisant partie des minorités visibles éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, contre 12,6 % des autres ménages (voir le tableau 10). Toutefois, certains groupes de minorités visibles étaient bien plus susceptibles que d'autres de se trouver dans cette situation. Les Asiatiques occidentaux affichaient le plus fort taux de besoins impérieux (38,0 %) parmi les ménages faisant partie des minorités visibles. Les ménages coréens se classaient en seconde place (32,5 %), suivis des ménages arabes (30,3 %) et des ménages noirs (29,3 %). Les ménages japonais, dont seulement 11,7 % éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, étaient le seul groupe faisant partie des minorités visibles chez qui cette situation était moins fréquente que chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles.

La proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement ayant des problèmes d'abordabilité ou de surpeuplement (taille du logement) tend à être plus élevée chez ceux dont le principal soutien fait partie d'une minorité que chez les autres ménages (voir le tableau 10). La fréquence des besoins impérieux en matière de logement et des problèmes d'abordabilité est bien plus prononcée chez les ménages faisant partie des minorités visibles (19,6 %) que chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (11,5 %). Elle varie toutefois beaucoup entre les groupes de ménages faisant partie des minorités visibles, atteignant des sommets de 32,6 et 29,4 %, respectivement, chez ceux dont les principaux soutiens sont asiatiques occidentaux et coréens, et un creux de 10,3 % chez ceux qui sont soutenus par des personnes d'ascendance japonaise.

Tableau 10 Ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la norme enfreinte par leur logement

	Tous ménages confondus	Ménages qui occupent un logement non convenable et qui n'ont pas les moyens de se loger convenablement (ménages en situation de besoins impérieux)				
		Total		Inabordable	Logement Surpeuplé	En mauvais état
	(Nombre)	(Nombre)	(%)	(%)	(%)	(%)
Tous ménages confondus	10 805 615	1 485 335	13,7	12,3	2,0	2,1
Ménages faisant partie des minorités visibles	1 064 310	256 055	24,1	19,6	9,7	2,8
Chinois	277 985	57 640	20,7	17,3	7,0	2,2
Sud-Asiatiques	225 085	51 395	22,8	18,1	11,4	2,3
Noirs	197 640	57 940	29,3	23,6	10,5	4,6
Philippins	76 795	12 700	16,5	11,8	8,6	2,0
Latino-américains	60 790	16 800	27,6	22,8	10,6	3,6
Arabes	52 745	15 990	30,3	25,9	13,2	2,5
Asiatiques du Sud-Est	50 290	12 075	24,0	19,5	10,9	2,2
Asiatiques occidentaux	29 980	11 390	38,0	32,6	18,3	3,7
Coréens	22 985	7 470	32,5	29,4	11,3	2,5
Japonais	24 215	2 840	11,7	10,3	1,8	1,5
Minorités visibles multiples	16 470	3 275	19,9	16,5	7,7	2,5
Minorités visibles, n.i.a.	29 335	6 545	22,3	18,2	8,6	3,1
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	9 741 305	1 229 280	12,6	11,5	1,2	2,0

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du recensement)

Tableau 11 Revenu, frais de logement et rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyens, selon les besoins en matière de logement

	Ménages occupant, ou capables de se payer, un logement acceptable			Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement		
	Revenu moyen ($)	Frais de logement moyens ($)	RFLR moyen (%)	Revenu moyen ($)	Frais de logement moyens ($)	RFLR moyen (%)
Tous ménages confondus	67 914	784	17,0	17 439	643	48,0
Ménages faisant partie des minorités visibles	74 162	994	19,3	22 944	808	46,6
Chinois	77 941	930	17,7	23 269	857	47,6
Sud-Asiatiques	83 143	1 139	19,7	25 835	898	45,7
Noirs	62 253	926	20,5	20 850	701	45,5
Philippins	75 181	1 035	18,6	24 949	779	42,2
Latino-américains	61 751	917	20,5	21 376	725	46,3
Arabes	68 502	930	20,2	20 450	742	48,7
Asiatiques du Sud-Est	70 871	933	18,8	21 476	752	46,3
Asiatiques occidentaux	69 209	1 116	22,6	23 390	891	50,4
Coréens	72 032	1 115	22,8	24 092	983	51,6
Japonais	80 981	872	16,9	19 069	715	48,9
Minorités visibles multiples	76 218	1 013	19,3	22 585	800	47,7
Minorités visibles, n.i.a.	75 833	1 096	20,3	24 627	856	46,0
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	67 321	764	16,8	16 292	609	48,3

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du recensement)

En ce qui a trait à la taille du logement, les ménages faisant partie des minorités visibles étaient huit fois plus susceptibles de connaître une situation de surpeuplement et de besoins impérieux que les autres ménages (9,7 % contre 1,2 %). Encore une fois, on constatait toutefois une grande variation au niveau des pourcentages, qui allaient de 1,8 % chez les ménages japonais, rarement logés trop petit, à 18,3 % chez les ménages asiatiques occidentaux, qui vivent plus souvent à l'étroit. Quatre groupes éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement et occupaient des logements surpeuplés un peu moins souvent que la moyenne de toutes les minorités visibles, à savoir les ménages chinois (7,0 %), les ménages philippins (8,6 %), les ménages dont le principal soutien s'identifie comme faisant partie de minorités visibles multiples (7,7 %) et les ménages faisant partie de minorités visibles non incluses ailleurs (8,6 %).

Certains groupes de minorités visibles en situation de besoins impérieux chez lesquels les problèmes de surpeuplement étaient assez répandus se heurtaient aussi à des problèmes d'abordabilité plus fréquents. C'est le cas des ménages asiatiques occidentaux, qui occupaient à raison de 18,3 % un logement de taille insuffisante et à raison de 32,6 % un logement inabordable. Ces groupes tendent à être formés d'assez fortes proportions de ménages d'immigrants qui vivent dans les RMR les plus grandes et les plus coûteuses au Canada. À titre d'exemple, comme le montre le tableau 7, un tiers (33,7 %) des ménages asiatiques occidentaux ont pour principal soutien une personne qui a immigré de récente date, et 70 % d'entre eux résident à Toronto ou à Vancouver, les deux RMR où les frais de logement sont les plus élevés au pays (voir le tableau 7).

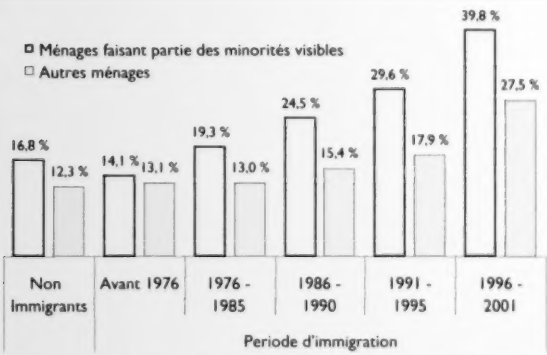

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du recensement.

Figure 4 Taux de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada, selon la période d'immigrations 2001

Les ménages faisant partie des minorités visibles en situation de besoins impérieux ont des revenus légèrement supérieurs

Les ménages faisant partie des minorités visibles qui vivent en situation de besoins impérieux en matière de logement avaient, en moyenne, un revenu total annuel avant impôt de 22 944 $, supérieur de 40,8 % au revenu moyen de 16 292 $ enregistré chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles dans la même situation (voir le tableau 11). Parmi les ménages faisant partie des minorités visibles éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, les Sud-Asiatiques affichaient le revenu moyen le plus fort, soit 25 835 $, et les Japonais le plus faible, soit 19 069 $.

Les ménages faisant partie des minorités visibles en situation de besoins impérieux rapportaient des frais de logement plus importants que les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles dans la même situation. Les ménages faisant partie des minorités visibles qui éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement payaient en moyenne 808 $ par mois pour se loger, soit 33 % de plus que les 609 $ relevés chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles ayant de tels besoins.

Ces écarts au niveau des revenus et des frais de logement reflètent la concentration des minorités visibles dans les plus grands centres urbains du Canada, où les revenus comme les frais de logement tendent à être relativement élevés (voir le tableau 7 plus haut et le tableau 4 de l'annexe, disponible en ligne à http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca/tadedo/tadedo_016.cfm). De plus, les frais de logement supérieurs des ménages faisant partie des minorités visibles peuvent s'expliquer par la taille assez importante des ménages de propriétaires-occupants qui font partie des minorités visibles et donc par la nécessité pour ces ménages d'occuper des habitations d'une plus grande superficie.[14]

[14] Les logements de propriétaire-occupant des ménages faisant partie des minorités visibles avaient, en moyenne, 3,4 chambres en 2001, alors que ceux de propriétaires–occupants ne faisant pas partie des minorités visibles en comptaient en moyenne 3,1.

[15] Pour de plus amples renseignements sur la relation entre les besoins impérieux en matière de logement et les caractéristiques socio-économiques des ménages, prière de voir *L'Observateur du logement au Canada*, publié par la SCHL, de même que la Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001, également publiée par la SCHL, dans la Série socio-économique du *Point en recherche*.

Les taux de besoins impérieux en matière de logement sont liés à la période d'immigration

La différence entre la fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages, selon qu'ils fassent partie des minorités visibles (24,1 %) ou non (12,6 %), reflète la plus forte proportion d'immigrants récents chez les premiers. Parmi les ménages faisant partie des minorités visibles, 16,4 % avaient pour principal soutien une personne ayant récemment immigré au Canada, contre seulement 0,8 % des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. Les taux de besoins impérieux en matière de logement diminuent progressivement au sein des deux groupes à mesure que leur durée de résidence au Canada s'allonge (voir la figure 4).

L'allongement de la durée de résidence au Canada des principaux soutiens des ménages entraîne non seulement une baisse de leur taux de besoins impérieux, mais aussi un rétrécissement de l'écart en la fréquence de ces besoins chez les ménages faisant partie des minorités visibles et les autres ménages. Les ménages faisant partie des minorités visibles dont le principal soutien est arrivé au pays entre 1996 et 2001 affichaient un taux de besoins impérieux en matière de logement bien supérieur (39,8 %) à celui des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles dont le principal soutien a immigré durant la même période (27,5 %). Par contre, les ménages dont le principal soutien s'est installé au Canada avant 1976 étaient en situation de besoins impérieux à une fréquence assez similaire, que leur principal soutien fasse partie des minorités visibles ou non (14,1 % pour les ménages faisant partie des minorités visibles et 13,1 % pour les autres ménages).

La proportion de ménages non immigrants faisant partie des minorités visibles en situation de besoins impérieux en matière de logement (16,8 %) est supérieure à celle des ménages faisant partie des minorités visibles dont le principal soutien est arrivé au pays avant 1976 (14,1 %). Il se peut qu'une partie de l'amélioration des conditions de logement des ménages constatée avec l'allongement de la période de résidence au Canada de leur principal soutien soit due au vieillissement de ce dernier. Les personnes immigrantes d'âge plus avancé qui sont le principal soutien d'un ménage sont plus susceptibles de se trouver en milieu de carrière, avec un revenu relativement élevé, et donc d'être logées de façon acceptable que les personnes plus jeunes qui soutiennent plus souvent les ménages non immigrants.

Les taux plus élevés de besoins impérieux en matière de logement sont aussi associés à d'autres caractéristiques des ménages

Il ressort des publications de la SCHL examinant les besoins impérieux en matière de logement que la probabilité d'éprouver de tels besoins est très étroitement liée à certaines caractéristiques des ménages.[15] Les ménages formés de familles monoparentales ou les ménages non familiaux, par exemple, dont le revenu est en général moindre, tendent à être moins bien logés que les couples et les ménages multifamiliaux. De la même manière, les locataires ont plus souvent des besoins impérieux en matière de logement que les propriétaires-occupants. Bref, les ménages formés de familles monoparentales, les ménages non familiaux et les ménages locataires sont plus fréquemment en situation de besoins impérieux, qu'ils soient ou non immigrants ou membres des minorités visibles, étant entendu que leur probabilité d'être dans un telle situation augmente si leur principal soutien est une personne immigrante qui fait partie des minorités visibles.

Une proportion plus importante de ménages de Noirs sont des familles monoparentales (26,7 %) et des ménages non familiaux (30,2 %) par comparaison à l'ensemble des ménages faisant partie des minorités visibles (chez qui ces proportions sont de 13,2 % et 20,9 %, respectivement) (voir le tableau 4). Les ménages de Noirs avaient le plus faible revenu moyen (50 114 $) de tous les groupes de minorités visibles (voir le tableau 8) et un taux bien plus faible de propriétaires-occupants (36,1 %) que les ménages faisant partie des minorités visibles en général (53,5 %) (voir le tableau 5). En conséquence, malgré leur proportion de principaux soutiens faisant partie des minorités visibles plus faible (77,4 %) que la moyenne (87,0 %) (voir le tableau 3), les ménages de Noirs éprouvaient plus souvent des besoins impérieux (à raison de 29,3 %, contre 24,1 % pour l'ensemble des ménages faisant partie des minorités visibles) (voir le tableau 10).

RÉSUMÉ

En 2001, 1 173 605 ménages canadiens, soit 10,1 % de tous les ménages au Canada, faisaient partie des minorités visibles. La quasi-totalité (95,2 %) des ménages faisant partie des minorités visibles vivaient dans les plus grands centres urbains du pays, les régions métropolitaines de recensement. La vaste majorité de ces ménages (87,0 %) avaient pour principal soutien une personne immigrante, qui très souvent (dans 16,4 % des cas) n'était arrivée au Canada que récemment, et plus exactement au cours des cinq années qui ont précédé le Recensement de 2001.

Les membres des minorités visibles avaient davantage tendance à former des ménages familiaux que le reste de la population, et un bien plus grand nombre d'entre eux vivaient dans des ménages multifamiliaux (7,0 %) que les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (1,2 %). Les ménages faisant partie des minorités visibles étaient moins souvent propriétaires-occupants (53,5 %) que les autres ménages (67,2 %), et ceux qui possédaient leur logement étaient plus susceptibles d'avoir une dette hypothécaire à rembourser.

Bien que les ménages faisant partie des minorités visibles avaient des niveaux de revenu plus élevés, en moyenne, ils résidaient dans les villes où le coût de la vie est le plus élevé au Canada, et leurs frais de logement dépassaient donc aussi ceux des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. De ce fait, la proportion de ménages faisant partie des minorités visibles qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu à leur logement était aussi plus importante que celle des autres ménages. Le surpeuplement du logement était aussi bien plus répandu chez les minorités visibles que chez le reste de la population. Malgré leur difficulté à trouver un logement de taille suffisante qui soit abordable, les ménages faisant partie des minorités visibles, tout comme le reste de la population, vivent en général dans des logements qui répondent à la norme de qualité : 7,4 % d'entre eux occupaient un logement qui nécessitait des réparations majeures en 2001, contre 7,9 % des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles.

La fréquence accrue des problèmes d'abordabilité et de surpeuplement chez les ménages faisant partie des minorités visibles explique que ceux-ci éprouvent des besoins impérieux en matière de logement près de deux fois plus souvent que les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles (24,1 et 12,6 %, respectivement). Quelque 9,7 % de ménages faisant partie des minorités visibles se trouvaient en situation de besoins impérieux dans un logement surpeuplé et 19,6 % éprouvaient de tels besoins parce que leur logement ne répondait pas à la norme d'abordabilité, par comparaison à 1,2 et 11,5 %, respectivement, des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. S'il est vrai que leur taux de besoins plus élevés était, en partie, lié à leur appartenance aux minorités visibles, ce *Point en recherche* souligne que cet état de fait est aussi dû à leur forte concentration dans les plus grandes villes du Canada, de même qu'à d'autres caractéristiques clés des ménages, telles que la qualité d'immigrants récents, le type de ménage et le mode d'occupation du logement.

DÉFINITIONS

Le mot « **ménages** » désigne les ménages privés, qui excluent par définition les personnes vivant dans des logements collectifs (voir Statistique Canada, Dictionnaire du Recensement de 2001, nº 92-378-XIF au catalogue, pages 190-193).

Nous qualifions de « **ménage faisant partie des minorités visibles** » tout ménage dont le principal soutien se dit appartenir à une ou plusieurs minorités visibles. Les ménages faisant partie des minorités visibles pris en considération dans ce *Point en recherche* sont plus spécifiquement :

- Arabes (p. ex., Égyptiens, Libanais ou Marocains);
- Noirs (p. ex., Africains, Haïtiens, Jamaïcains ou Somaliens);
- Chinois;
- Philippins;
- Coréens;
- Japonais;
- Latino-américains;
- Sud-Asiatiques (p. ex., Indiens de l'Inde, Pakistanais, Punjabis ou Sri Lankais);
- Asiatiques du Sud-Est (p. ex., Cambodgiens, Indonésiens, Laotiens ou Vietnamiens);
- Asiatiques occidentaux (p. ex., Afghans, Arméniens ou Iraniens);
- formés de multiples minorités visibles;
- formés de minorités visibles non incluses ailleurs (n.i.a.), qui s'identifient par exemple comme étant « Guyaniens », « Mauriciens » ou originaires d'une île du Pacifique (p. ex., « Fidjiens » ou « Polynésiens »).

Les données sur les ménages utilisées pour examiner les **besoins impérieux en matière de logement** ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs ou égaux à leur revenu.

Les **frais de logement** incluent ce qui suit : chez les locataires, le loyer et tout paiement effectué pour l'électricité, le chauffage, l'eau et d'autres services municipaux, le cas échéant, et chez les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêts), les impôts fonciers et les éventuelles charges de copropriété, de même que les paiements effectués pour l'électricité, le chauffage, l'eau et les autres services municipaux. Les données sur le revenu recueillies lors du recensement du Canada sont celles de l'année civile ayant précédé le recensement, tandis que celles sur les frais de logement sont celles de l'année du recensement. Les **rapports frais de logement-revenu** sont calculés directement à partir de ces données, c'est-à-dire en comparant les frais de logement durant l'année du recensement aux revenus de l'année précédente.

Les ménages canadiens sont considérés comme étant en situation de **besoins impérieux en matière de logement** s'ils n'occupent pas, et n'ont pas les moyens de se payer, un logement acceptable. L'expression « **logement acceptable** » désigne un logement abordable, de qualité et de taille convenables.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite aucune réparation majeure.
- Un logement est de taille convenable s'il inclut suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage qui l'occupe, compte tenu de la taille et de la composition de celui-ci, conformément aux Normes nationales d'occupation (NNO).
- Un logement est abordable si un ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

Selon la **Norme nationale d'occupation**, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chacune des catégories d'occupants suivants : couple d'adultes qui cohabitent, personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage, deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

BIBLIOGRAPHIE

BAILIE, Lorna et Johanne DENIS. *Statistics Canada's Data Sources on Immigrants and Immigrant Families*, Thèmes canadiens, p. 21-33, Association d'études canadiennes, printemps 2006.

CANADA. *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Article 3, Définitions, 1995.

HAAN, Michael. *The Homeownership Hierarchies of Canada and the United States: The Housing Patterns of White and Non-White Immigrants of the Past Thirty Years*, International Migration Review: IMR, 2007.

HEIBERT, Daniel, Pablo MENDEZ et Elvin WYLY. *La situation résidentielle et les besoins de logement des récents immigrants dans la RMR de Vancouver*, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa, 2006.

HOU, Feng. *Immigration récente et formation de quartiers de minorités visibles dans les grandes villes canadiennes*, Statistique Canada, Ottawa, 2004.

JAKUBEC, Lance. *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 7 Révisé – Ménages immigrants*, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa, décembre 2004.

MENDEZ, Pablo, Daniel HIEBERT et Wyly ELVIN. *Landing at Home: Insights on Immigration and Metropolitan Housing Markets from the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada;* Canadian Journal of Urban Research, volume 15, numéro 2, pages 82-104 du supplément, 2006.

MULDER, Marjolene et Bojan KORENIC. *Portraits of Immigrants and Ethnic Minorities in Canada: Regional Comparisons*, Prairie Centre for Research on Immigration and Integration, Edmonton, Alberta, 2005.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *L'insertion résidentielle des jeunes issus de l'immigration à Montréal*, Le Point en recherche, Série socio-économique 03-018, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa, décembre 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada - S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences*, Statistique Canada, Ottawa, nº 89-614-XWF au catalogue, 2005.

STATISTIQUE CANADA. *Le point sur la diversité culturelle*, Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, Ottawa, 2003, nº 11-008 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. *Longitudinal Survey of Immigrants to Canada: Process, Progress and Prospects*, Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Portrait ethnoculturel du Canada : Une mosaïque en évolution – Recensement de 2001*, Statistique Canada, nº 96F0030XIF2001008 au catalogue, 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population: immigration, lieu de naissance et lieu de naissance des parents, citoyenneté, origine ethnique, minorités visibles et peuples autochtones*, Le Quotidien, Statistique Canada, Ottawa, le 21 janvier 2003.

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 12 — Conditions de logement des ménages faisant partie des minorités visibles au Canada

Auteurs : Jeremiah Prentice, assisté de Lucy Askham et John Engeland
Division des politiques et de la recherche, Société canadienne d'hypothèques et de logement

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2008, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 09-12-08

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.